

1. *Débitrice:* **Schnorf Sàrl**, Baumes 17, 1814 **La Tour-de-Peilz**
2. *Déclaration de faillite:* 17.01.2005
3. *Suspension de faillite:* 21.02.2005
4. *Echéance selon art. 230 al. 2 LP:* 14.03.2005
5. *Avance de frais:* CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. *Remarques:* pose d'agencement de cuisine et autre, réparation, entretien, achat, vente, représentation d'appareils ménagers de meubles
Dans ce même délai, les débiteurs et ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont tenus sous les peines de droit (art. 324 CPS) de s'annoncer à l'Office.

Office des faillites de Vevey
1800 Vevey

(02730484)